



55+



RAPPORT ANNUEL
2016-2017

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

- 05 EDITORIAL
- 06 CHIFFRES CLES
- 08 RELATIONS ACTIONNAIRES
- 11 RAPPORT FINANCIER

SOMMAIRE

damartex
GROUP

L'année 2016 -2017 a été marquée par l'intégration de quatre nouvelles marques : Vivadia et Xandres depuis le 1er juillet 2016 et 3Pagen et Vitrine Magique depuis le 1er octobre 2016. Ces sociétés, aux valeurs proches de celles du Groupe, permettent d'étoffer chacun des deux segments sur lesquels Damartex est présent :



- L'activité « Textile » enregistre une hausse de +1,5% à taux de change constants sur l'exercice, avec un chiffre d'affaires de 613,2 M€ (-1,2% à taux réels). Cette activité représente aujourd'hui 80% du chiffre d'affaires global.
- L'activité « Home & Lifestyle », dédiée aux équipements de la personne et de la maison, affiche une excellente progression sur l'exercice de +82,3% à taux de change constants, à 161,7 M€ (+67,7% à taux réels). Cette activité représente 20% du chiffre d'affaires global.

Depuis maintenant 5 ans, la stratégie a été de solidifier le Groupe en cherchant le bon niveau d'équilibre entre ces deux pôles mais également le bon équilibre géographique, confiant dans le très grand potentiel que représentent les 55+.

Dans un environnement très volatil et incertain, l'activité et les résultats sont en croissance. C'est le reflet pour Damartex de sa grande capacité d'adaptation au marché dont les habitudes de consommation changent. Le Groupe apporte également la preuve d'une forte résilience à faire évoluer son business model vers toujours plus d'omni canal en poursuivant sa politique d'investissements soutenue.

Les équipes de Damartex voient tous ces changements comme autant d'opportunités : la clarté de la feuille de route stratégique et la culture d'agilité, d'excellence et d'attention client sont les piliers sur lesquels s'est construite notre confiance dans l'avenir du Groupe.

J'en profite pour remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement à relever nos défis au quotidien.



Patrick Seghin
Président du Directoire

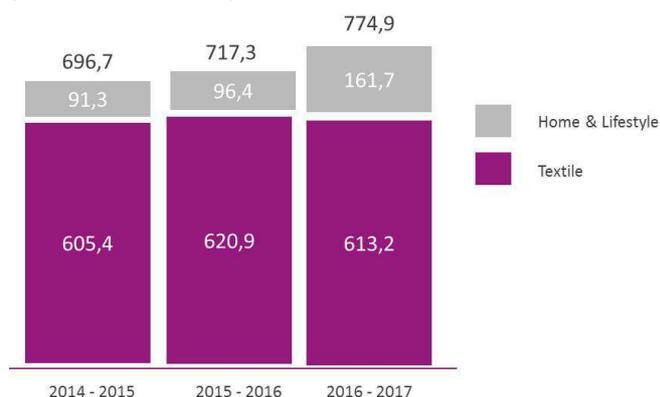
Chiffre d'affaires annuel

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2016/2017 avec un chiffre d'affaires de 774,9 M€ dans un contexte qui reste difficile avec des conditions de marché complexes notamment en France.

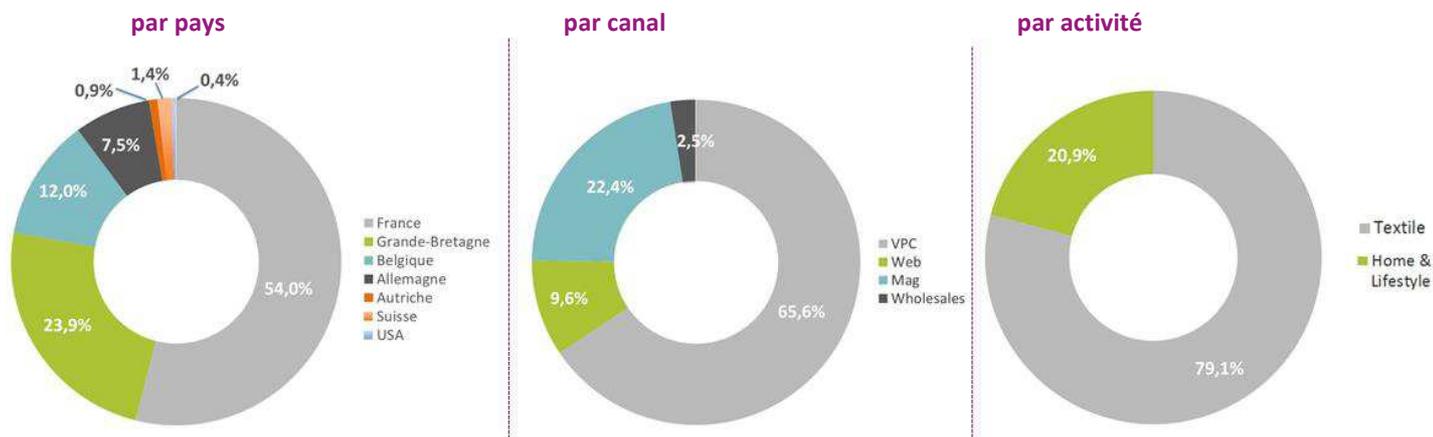
Cette performance est liée à plusieurs facteurs qui font la force du Groupe :

- Une répartition de l'activité sur **11 enseignes** regroupées en **2 activités complémentaires** que sont le "Textile" et le "Home & Lifestyle" et qui apportent chacune une réponse précise à un de nos segments clients. Le marché du "Home & Lifestyle", véritable relais de croissance, monte en puissance avec l'acquisition de 3Pagen et Vitrine Magique en 2016. Cette activité représente aujourd'hui 20,9% du chiffre d'affaires du Groupe.
- Une présence à l'**international** qui lui permet d'amortir les phénomènes de crises liés aux marchés : la part du chiffre d'affaires à l'étranger représente 46%.
- Une distribution **omni canal** différenciée qui offre la possibilité d'équilibrer l'activité et de bénéficier de relais de croissance. Le canal Web représente désormais près de 10% du chiffre d'affaires total et connaît une croissance significative. Les magasins représentent quant à eux un quart du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires annuel (en millions d'euros)



Décomposition du chiffre d'affaires annuel au 30 juin 2017



Résultats

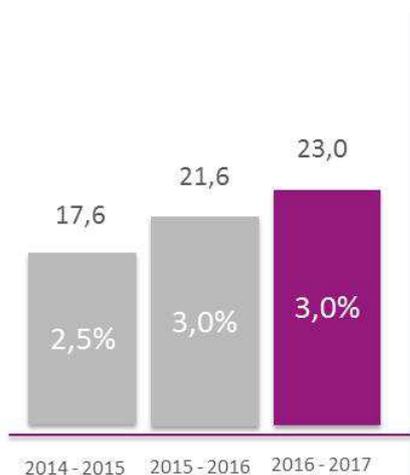
La stratégie du groupe Damartex a permis de préserver des résultats positifs sur les trois dernières années dans un environnement économique difficile.

Elle se caractérise par les éléments suivants :

- Une gestion très fine de ses frais commerciaux, de distribution et de structure,
- Des acquisitions ciblées de sociétés à contribution positive qui apportent une meilleure couverture du marché, un savoir-faire établi et qui doivent permettre une diversification des sources de résultats. Dans ce cadre, l'acquisition de 3Pagen et Vitrine Magique en 2016 a permis un apport en terme de résultats et un accroissement de l'activité sur le marché du "Home & Lifestyle" sur lequel le Groupe était déjà présent.

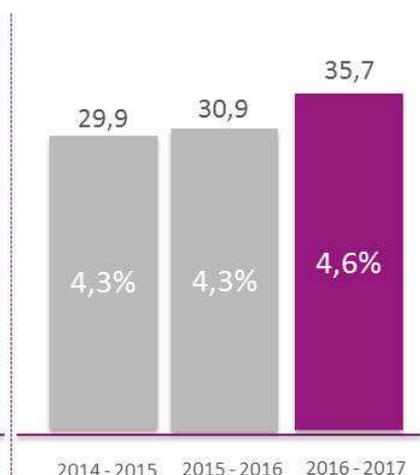
Ainsi, le Groupe demeure profitable et clôture le dernier exercice avec un résultat opérationnel courant de 23,0 M€.

Résultat Opérationnel Courant
(en millions d'euros)



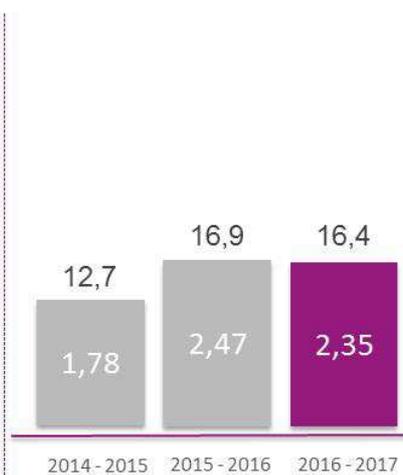
% CA

EBITDA
(en millions d'euros)



% CA

Résultat net
(en millions d'euros)



Bénéfice par action

Structure financière

Niveau d'endettement net
(en millions d'euros)



Le groupe Damartex, en plus d'un actionariat stable et familial, bénéficie d'une structure financière saine.

Le bilan fait ressortir un endettement financier net de 35,1 M€ comparé à un endettement financier net de 10,8 M€ au 30 juin 2016. Cette variation résulte essentiellement du financement des acquisitions de Xandres, 3Pagen et Vitrine Magique et d'investissements.

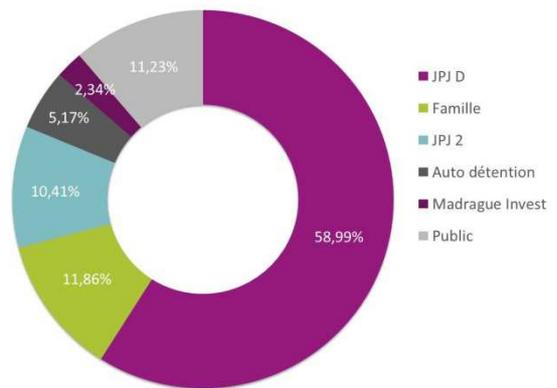
Le Groupe bénéficie de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€ à échéance 2020.

Relations actionnaires

Répartition du capital

Le capital au 30 juin 2017 s'élève à 103 096 000 euros, divisé en 7 364 000 actions de 14 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 381 094 actions Damartex au 30 juin 2017.



Cours de l'action



Cours le plus haut
 Cours le plus bas
 Volume moyen mensuel de transactions
 Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin
 Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

	EXERCICE 2015/2016	EXERCICE 2016/2017
Cours le plus haut	26,30 €	40,01 €
Cours le plus bas	17,45 €	20,56 €
Volume moyen mensuel de transactions	26 417	22 520
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin	151 330	254 058
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 364 000	7 364 000

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur NYSE Euronext Growth Paris (France).
 Code ISIN FR0000185423 (ALDAR).

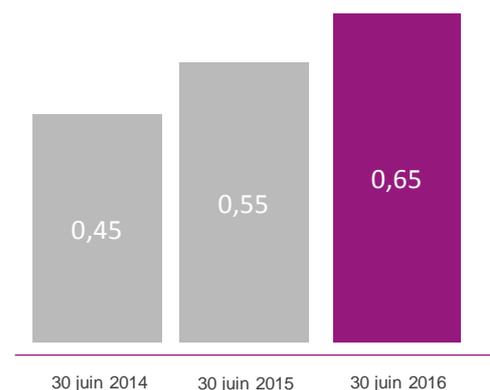
Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 15 novembre 2017 la distribution d'un dividende de 0,65 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 27 novembre 2017.

Contrat de liquidité

SDB Gilbert Dupont (Paris)



Relations actionnaires

Organisation au 30 juin 2017

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Jean Guillaume Despature

Vice-Président

Christian Watry *

Membres

Jean Despature
Anthony Stahl
Paule Cellard *
Marie Bavarel-Despature
Matthieu Despature
Grégoire Devienne

COMITE D'AUDIT

Président

Paule Cellard *

Membres

Jean Guillaume Despature
Christian Watry *

COMITE DE REMUNERATIONS

Président

Jean Guillaume Despature

Membre

Paule Cellard *

* Personnalités indépendantes
selon les critères du Code de
gouvernement d'entreprise
MiddleNext

DIRECTOIRE

Président

Patrick Seghin

Membre

Bruno Defache

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
Deloitte & Associés

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bruno Defache
Directeur Financier
Tél : 00 33 (0)3 20 11 45 30

Courriel : bdefache@damartex.com
www.damartex.com



55+

damartex
GROUP

RAPPORT FINANCIER
2016-2017

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

- 14 PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES
- 16 RAPPORT DU DIRECTOIRE
- 32 DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES
- 72 RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX
- 74 COMPTES SOCIAUX
- 78 DOCUMENTS JURIDIQUES

SOMMAIRE



RAPPORT FINANCIER

2016-2017

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDES



Panorama des comptes consolidés

<i>En millions d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	774,9	717,3
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	23,0	21,6
RESULTAT NET	16,4	16,9
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	16,4	16,9
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	28,7	24,7
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	18,9	16,2
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	12,1	11,2
SITUATION NETTE	191,9	187,4
EXCEDENT FINANCIER NET	-35,1	-10,8
ACTIFS NON COURANTS	200,2	166,3
EFFECTIF MOYEN	3 530	3 181

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

RAPPORT DU DIRECTOIRE



Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2017.

FAITS MARQUANTS

Périmètre de consolidation

Le 1^{er} septembre 2016, Damartex a acquis 100 % des titres des sociétés Andres NV (Belgique) et Labels by Andres NV (Belgique).

Basée en Belgique à Destelbergen près de Gand, le groupe Xandres est l'un des leaders de la distribution textile haut de gamme, avec les marques Xandres, Xandres XLine et Hampton Bays.

Cette acquisition permet à Damartex d'élargir son portefeuille de marques sur le segment du haut de gamme pour la cible des 50-60 ans et de bénéficier du savoir-faire de Xandres dans la distribution en wholesale.

Le 30 septembre 2016, Damartex a acquis 100% des titres de 3 Pagen, un acteur majeur de la vente à distance en Allemagne, détenus précédemment par le Groupe 3SI.

Basé en Allemagne à Alsdorf près d'Aix-la-Chapelle, 3 Pagen est l'un des principaux acteurs de la vente à distance pour le bien-être, la maison et la décoration.

Les produits de 3 Pagen sont commercialisés en Allemagne et en Autriche sous la marque « 3 Pagen », mais également en France avec « Vitrine Magique » et en Europe de l'Est (République Tchèque et Slovaquie) avec « Magnet 3 Pagen ».

Grâce à cette opération structurante, Damartex s'implante dans une nouvelle zone géographique, en Allemagne notamment, dont le potentiel de développement sur le marché des seniors et de la vente à distance est très significatif et porteur de croissance rentable.

Ces acquisitions s'inscrivent au cœur de la stratégie d'équilibrage et d'élargissement du portefeuille de marques et d'internationalisation du Groupe Damartex.

Enfin, Damartex a créé en juin 2017 Damartex Seed+ qu'elle détient à 100%, cette nouvelle filiale est spécialisée dans la prise de participation dans le domaine de la silver économie.

PRESENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 10,4 M€ contre 11,9 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 12,2 M€ contre 13,6 M€ l'exercice précédent.

Données consolidées

Activité

Le groupe Damartex termine l'exercice 2016/2017 avec un chiffre d'affaires de 774,9 M€, en hausse de +8,0% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (+11,8% à taux de change constants).

Dans un contexte qui reste difficile avec des conditions de marché complexes en France, la performance du Groupe a été positivement impactée par l'intégration réussie des acquisitions au cours de l'exercice (Vivadia, Xandres, 3 Pagen et Vitrine Magique). Les effets de change ont joué en sa défaveur du fait de la forte baisse de la livre sterling face à l'euro au cours de la période.

L'activité « Textile » enregistre une hausse de +1,5% de son chiffre d'affaires à taux de change constants sur l'exercice, à hauteur de 613,2 M€ (-1,2% à taux réels).

L'activité « Home & Lifestyle » dédiée aux équipements de la personne et de la maison, affiche une excellente progression de +82,3% à taux de change constants, à 161,7 M€ (+67,7% à taux réels) sur l'ensemble de l'exercice.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

Résultats

Au cours de l'exercice, l'EBITDA affiche une amélioration de +15,5% et ressort à 35,7 M€, soit 4,6 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 23,0 M€ et progresse de +6,2% par rapport à l'année précédente. La contribution positive des acquisitions compense la baisse d'activité et la pression sur les marges à périmètre constant. Une fine gestion a permis de limiter les effets négatifs de la volatilité de l'activité sur les frais commerciaux et de distribution.

Le résultat opérationnel courant de l'activité « Textile » s'élève à 14,1 M€, en recul de -14,0% cette année du fait du retrait de l'enseigne Damart, tandis que le pôle « Home & Lifestyle » a enregistré une croissance de son résultat opérationnel courant de 68,8% à 8,9 M€, portée par les intégrations réussies de 3 Pagen et Vitrine Magique. Cette bonne performance conforte le Groupe dans sa stratégie d'acquisitions et le renforcement du pôle Home & Lifestyle.

Le résultat net ressort à 16,4 M€, en retrait de -3,0%, du fait de l'absence de perte sur les activités abandonnées. Ce résultat est affecté par la hausse des charges financières compte tenu d'un endettement légèrement accru lié aux acquisitions et d'effets de change défavorables. Le taux d'imposition reste faible bénéficiant de la baisse prévue du taux d'impôt sur les sociétés en France.

Situation financière

L'endettement financier net ressort à 35,1 M€ à fin juin 2017, à comparer à une dette nette de 10,8 M€ au 30 juin 2016, du fait de l'acquisition de Xandres et de 3 Pagen, pour un montant cumulé de 27,2 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de maintenir un niveau élevé d'investissements stratégiques, qui s'élèvent cette année à un montant de 18,9 millions d'euros. Damart a bénéficié d'une gestion proactive de son parc de magasins. La modernisation des outils informatiques et des opérations a par ailleurs été poursuivie.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES CONTROLEES PAR SECTEURS OPERATIONNELS

30 juin 2017

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	613 244	161 688	774 932
Résultat opérationnel	12 361	8 909	21 270
Dotations aux amortissements	11 189	892	12 081
Investissements	16 146	2 728	18 874

30 juin 2016

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	620 829	96 437	717 266
Résultat opérationnel	15 278	5 278	20 557
Dotations aux amortissements	10 588	609	11 197
Investissements	15 956	198	16 154

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
France	418 296	418 277
Belgique - Luxembourg	93 074	74 230
Grande-Bretagne	185 024	207 854
Allemagne	57 912	
Suisse	11 223	13 900
Autriche	6 617	
Etats-Unis	2 786	3 005
TOTAL	774 932	717 266

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Directoire propose à l'Assemblée d'affecter le bénéfice net

de l'exercice social clos le 30 juin 2017 s'élevant à	12.184.164,51 €
augmenté du report à nouveau bénéficiaire de	<u>15.259.110,80 €</u>
soit la somme totale de	27.443.275,31 €
comme suit :	
- 5 % du bénéfice à la réserve légale	609.208,22 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,65 € brut par action, soit 0,65 € X 7 364 000 actions	4.786.600,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	7.047.467,09 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>15.000.000,00 €</u>
	27.443.275,31 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende brut ressortirait à 0,65 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte « report à nouveau ».

Le dividende serait détaché de l'action sur Euronext Growth Paris le 23 novembre 2017 et mis en paiement le 27 novembre 2017.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

<i>Exercices clos les</i>	30 JUIN 2014	30 JUIN 2015	30 JUIN 2016
Nombre d'actions rémunérées *	7.126.340	6.786.663	6.965.368
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.206.853,00 €	3.732.664,65 €	4.527.489,20 €
Dividende par action	0,45 €	0,55 €	0,65 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention nouvelle visée à l'article L. 225-86 du Code de Commerce n'est intervenue sur l'exercice. Les actionnaires seront donc appelés, à l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre prochain à bien vouloir prendre acte de cette absence de nouvelle convention réglementée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-88-1 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance en date du 6 septembre 2017 a constaté qu'il n'existe plus de conventions réglementées qui perdurent dans le temps.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons de l'absence de conventions intervenues directement ou par personne interposée entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société et d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote de la société est la suivante au 30 juin 2017 :

	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE*
J.P.J.D.	4.343.882	58,99	8.656.134	67,00
JPJ 2	766.266	10,41	1.275.961	9,88
Armance	394.916	5,36	789.832	6,11

* Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2017, de 7.364.000 actions représentant 12.920.511 droits de vote, calculés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF.

Le concert de la famille Despature représente 81,26 % du capital et 89,09 % des droits de vote, représentant respectivement 5.984.008 actions et 11.510.349 droits de vote.

Le concert total représente quant à lui 83,60 % du capital et 90,42 % des droits de vote, représentant respectivement 6.156.508 actions et 11.682.849 droits de vote.

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2016-2017 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

PARTICIPATIONS RECIPROQUES (article L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Selon la réglementation en vigueur, il n'existe aucune participation réciproque.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

Les sociétés J.P.J.D., JPJ 2, Armance, Madrague Invest et certains membres de la famille Despature agissent de concert.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 29 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double. Toute action transférée en propriété, perd le droit de vote double, sauf dans les cas prévus par la loi.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DECLARES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

Par courrier reçu le 10 octobre 2016, la société Manacor a déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 4 octobre 2016, par suite de la cession de l'intégralité de ses actions Damartex au profit des membres du concert qu'elle formait avec M. Paul Georges Despature et certains membres de la famille Despature, et les sociétés J.P.J.D., JPJ 2, Armance et Madrague Invest, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société Damartex et ne plus détenir seule ou de concert aucune action de cette société.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIETES CONTROLEES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017 (article L.233-6 du Code de Commerce) : Damartex détient 100% de la société Damartex Seed+ créée en juin 2017.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D' ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2016. Autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2016, il poursuivait les objectifs suivants :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale en date du 8 novembre 2016 et donnée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 7 novembre 2018.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par les Assemblées Générales du 9 novembre 2015 et du 8 novembre 2016, la société a acheté 47.989 actions au cours moyen de 32,99 € et vendu 87.412 actions au cours moyen de 24,38 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 9.954 euros.

Les 47.989 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1.583.356 €.

38.034 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2016/2017 comme suit :

- 8.034 actions Damartex ont été remises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes,
- 30.000 actions ont été remises dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions.

Il n'y a eu aucune réallocation d'actions au cours de l'exercice 2016-2017.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 381.094 actions au 30 juin 2017. Elles représentent 5,17 % du capital ; la valeur unitaire moyenne évaluée au cours d'achat de l'action s'établit à 17,97 € pour une valeur nominale de 14 € (soit une valeur nominale globale de 5.335.316 €).

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 8 novembre 2016 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Damartex par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 novembre 2016 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Il est proposé de fixer le prix maximum d'achat à 60 €, hors frais et commissions et le montant maximum du programme à 44.184.000 €.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

INFORMATION SUR LES MODALITES DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVEES D'OPTIONS DONNANT DROIT A L'ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de Commerce)

Pour mémoire, lors de sa réunion du 14 mai 2013, le Conseil de Surveillance avait fixé à 10% la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire de Damartex

Patrick Seghin (Président du Directoire)

- Président de Damart Serviposte SAS, Vernier-Leurent SAS, Happy D. by Damart SAS, Afibel SAS, La Maison du Jersey SAS, Damartex Seed+ SAS
- Administrateur de Damart T.S.D., Andres NV, Labels by Andres NV et 3 Pagen Vertriebsgesellschaft AG
- Gérant de DSB SARL, Developpex 2 SARL et Developpex 3 SARL
- Directeur Général de 3 Pagen Versand und Handelsgesellschaft mbH

Bruno Defache (Membre du Directoire)

- Président de Vivadia SAS
- Administrateur de Damart T.S.D., Andres NV et Labels by Andres NV

L'attribution gratuite d'actions, afférente à ces deux dirigeants, est comprise dans le rapport spécial prévu par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée Générale.

Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance de Damartex

Jean Guillaume Despature (Président du Conseil de Surveillance, Président du Comité de Rémunérations et membre du Comité d'Audit)

- Président du Directoire de Somfy SA
- Président du Conseil d'Administration de Financière Développement Suisse SA,
- Président de la Fondation Somfy (sous le mandat de Représentant Permanent du Fondateur - Somfy SAS) et du Fonds de dotation Les Petites Pierres
- Administrateur de TTMD SA et Acacia SA
- Administrateur de DSG et Edify, succursale du Grand-Saconnex
- Gérant de Fidep et de CMC
- Président du Conseil d'Administration de BFT SpA
- Président de Myfox SAS

Paule Cellard (Membre du Conseil de Surveillance, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunérations)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Membre du Comité d'Audit de Somfy SA
- Membre du Conseil d'administration de Indosuez Wealth Management Europe
- Présidente du Comité d'Audit, du Comité des Risques et du Contrôle Interne de Indosuez Wealth Management Europe
- Membre du Conseil d'administration de HSBC France
- Membre des comités d'audit et de risques de HSBC France

Jean Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Surveillance de J.P.J.S. SCA
- Président du Conseil d'Administration de Yainville SA
- Administrateur de Autoplanet

Anthony Stahl (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Président du Conseil de Gérance Fidep

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

Marie Bavarel-Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de Fidep

Matthieu Despature (Membre du Conseil de Surveillance)

- Président du Directoire du Groupe MCSA
- Gérant de Fidep

Grégoire Devienne (Membre du Conseil de Surveillance)

- Gérant de Fidep

Christian Watry (Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit)

- Président et membre du Conseil de Surveillance de PM2C SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Pléiade Venture SAS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de nommer Madame Nathalie Mesny en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Madame Nathalie Mesny de nationalité française, est diplômée de l'ESSEC Business School (spécialité Marketing et Management) et de l'INSEAD (spécialité Commerce International).

Après avoir occupé divers postes dans le Groupe Unilever elle rejoint le groupe Carrefour, où elle exerce diverses fonctions notamment en qualité de Directrice Marketing Communication France.

Elle devient Directrice Générale de 2011 à 2015 d'Oxybul, Groupe ID Group et administrateur indépendant chez Leroy Merlin (France) et Van Geloven (Pays Bas) de 2014 à 2016.

Depuis 2015 elle est Directrice du e-commerce et du commerce multi canal (produits non alimentaires) dans le groupe Carrefour France.

Elle est CEO de Rue du Commerce (France) depuis 2016.

- de renouveler le mandat de Madame Paule Cellard en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance a été décidé lors de l'assemblée générale en date du 8 novembre 2016 et fixé à 100.000 euros jusqu'à nouvelle décision. Il ne sera pas proposé de résolution visant à modifier ledit montant.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DELEGATION	MONTANT AUTORISE	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017
Autorisation d'octroyer des options d'achat d'actions	AGM 09/11/2015	08/01/2019	3% du capital social	néant
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 09/11/2015	08/01/2019	3% du capital social	0,37% du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Damartex - Social 30 juin 2017

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					1	0					0
Montant total des factures concernées TTC	146 146	2 400				2 400	0					0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice		0				0						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							0					0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0					0	0					0
Montant total des factures exclues	0					0	0					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture						Délais contractuels : le 20 du mois suivant					

LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES (article L. 232-1 du Code de Commerce)

Damartex SA ne possède aucune succursale au 30 juin 2017.

MONTANT DES PRÊTS INTERENTREPRISES CONSENTIS (article L. 511-6 du Code Monétaire et Financier)

Damartex SA n'a consenti aucun prêt interentreprise au 30 juin 2017.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

A la connaissance de la société, plusieurs opérations d'achat et vente entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées durant l'exercice écoulé pour des montants respectifs de 1.878.209,00 € et 609.563,55 €.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Dans un souci d'efficacité, de qualité et de transparence, il a été décidé de continuer à avoir recours au Comité d'audit et au Comité de rémunérations, alors que les règles d'Euronext Growth ne les rendent pas obligatoires.

COMITE D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de trois membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2016-2017.

COMITE DE REMUNERATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2016-2017.

INDEPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La cotation des titres de la société sur Euronext Growth ne l'oblige pas à faire référence à un Code de gouvernement d'entreprise.

Dans un souci de transparence, la société continue à s'inspirer des bonnes pratiques du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext.

Selon sa troisième recommandation, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard des critères ainsi posés, deux des membres du Conseil de Surveillance : Paule Cellard et Christian Watry, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers font bénéficier le groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice ce qui, au sens du référentiel MiddleNext, les exclut de la qualification de membre indépendant.

Cependant, ces membres du Conseil sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex SA.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (article L. 232-1 du Code de Commerce)

La mission du département Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque Damart :

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les vêtements de confort morphologiques (Perfect Body, Perfect Fit),
- le confort du chaussant et de la marche (Amortyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart).

Les activités de recherche visent :

- à la conduite de projets de Recherche et Développement en collaboration étroite avec le monde académique (universités, laboratoires) et industriels leaders sur leurs domaines, afin d'intégrer à l'offre produits des solutions techniques toujours plus innovantes, performantes et à forte valeur ajoutée différenciante,
- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- d'accompagner et former les équipes produits et commerciales pour valoriser et promouvoir les innovations produits à travers les différents canaux de distribution.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- la modification de la gouvernance stratégique de l'innovation avec la mise en place d'une gouvernance au sein du CMC (Collectioning Marketing Committee) plus opérationnel et surtout en lien direct (phase amont et aval) avec les Directeurs Collectioning par Business Unit.
- le renforcement en position marché de notre ligne Thermolactyl Sensitive (notamment à travers une collaboration style avec Chantal Thomass) : innovation technologique exclusive et brevetée (brevet déposé) qui maintient une hydratation cutanée optimale sans additif chimique. Cette innovation technologique nous permet d'adresser une promesse de soin de la peau sur cette ligne textile.
- le renforcement de notre stratégie de leadership en expertise chaleur, par la promotion de nos innovations Thermolactyl (Sensitive, Bioactif...), le lancement d'une nouvelle gamme « Premier Prix » (collection Homme) pour accompagner les nouveaux modèles de distribution.

- la poursuite d'un travail collaboratif complet sur la catégorie chaussure afin de renforcer la promesse de confort par une maîtrise complète du processus à travers toute la chaîne de conception et production industrielle. En parallèle, poursuite des études R&D autour du confort et stabilité en marche (concept Amortyl) et une meilleure compréhension de l'évolution du pattern de marche en fonction de l'âge.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIES AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2017, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (articles L. 225-100 al 4 et 6 et L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à -5.837 K€ au 30 juin 2017.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité dont l'exploitation ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommage aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive »,

Dans le cadre de ces polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités. Un programme international d'assurances responsabilité civile a été mis en place pour optimiser chacune des polices locales souscrites,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance des marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne.

INFORMATIONS SUR LES DEPENSES NON DEDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

EVOLUTION BOURSIERE

Durant l'exercice 2016-2017, l'action Damartex a enregistré une hausse de valeur de +67,88%. Au 30 juin 2016, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 20,55 € pour coter 34,50 € au 30 juin 2017.

Sur la base du dernier cours et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,65 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 1,88 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 3 836 à 80 047 titres par mois, la moyenne mensuelle s'établissant à 22 520 titres.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Annnonce a été faite le 4 septembre 2017, de la création d'E-Wear Solutions, filiale à 85% de Damartex Seed+, une start-up spécialisée dans les vêtements « seconde peau » connectés.

Cette prise de participation significative va permettre au groupe Damartex de participer à la structuration d'une nouvelle filière industrielle de textiles connectés pour répondre aux défis de santé et du vieillissement démographique de demain.

PERSPECTIVES

Malgré des conditions de marché difficiles, les mesures d'adaptation et les investissements entrepris ces derniers mois pour renforcer les enseignes sont poursuivis.

La robustesse de la performance financière et opérationnelle conforte le Groupe dans la justesse de sa stratégie.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

Après les intégrations réussies des acquisitions réalisées cette année, le Groupe entend bénéficier de l'élargissement de son périmètre et capitaliser sur ses différents leviers de croissance.

RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Le Conseil de Surveillance, lors sa réunion du 18 mai 2017, a décidé de transférer le siège social du 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes – 59100 Roubaix au 160 boulevard de Fourmies – 59100 Roubaix, à compter du 1^{er} juillet 2017.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L.225-65 du Code de commerce, il sera proposé aux actionnaires de ratifier ce transfert.

DELEGATIONS FINANCIERES ET ACTIONNARIAT SALARIE

Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit statuer tous les trois ans sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsque les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 représentent moins de 3 % du capital (obligation triennale).

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Directoire, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Directoire pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 3.000.000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, le prix des actions à souscrire serait déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire aurait tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il aurait également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne lui semble pas pertinente ni opportune, le Directoire vous suggère de la rejeter.

Rapport du Directoire

A l'Assemblée Générale Mixte du 15 novembre 2017

PROPOSITION DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée de procéder aux modifications statutaires suivantes :

Mise en harmonie des statuts

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en harmonie les dispositions statutaires suivantes avec les dispositions légales et réglementaires applicables :

Concernant les dispositions relatives au transfert du siège social (Article 4 des statuts) :

Il vous est proposé de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-65 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 et de modifier en conséquence et comme suit le second alinéa de l'article 4 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du territoire français, par simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. »

Concernant la possibilité pour l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil sa compétence pour mettre en conformité les statuts avec les dispositions applicables (Article 31 des statuts) :

Il vous est proposé de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-65 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 et de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 1 de l'article 31 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, étant précisé qu'elle peut déléguer sa compétence au Conseil de surveillance en matière de mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires applicables, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article L.225-65 alinéa 2 du Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué. »

Pouvoirs du Directoire

Nous vous demandons de bien vouloir adapter les statuts au regard des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 qui a supprimé l'obligation légale d'autorisation préalable du conseil de surveillance pour céder des immeubles par nature, tout ou partie de participations ou encore pour constituer des sûretés.

Il vous est ainsi proposé de supprimer en conséquence l'alinéa 5 de l'article 17 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé, et de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 6 (qui devient le nouvel alinéa 5) de l'article 17 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Directoire ne peut, sans l'autorisation du Conseil de Surveillance, et conformément à la loi, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société. Cette autorisation ne peut être donnée d'une manière générale et illimitée, mais seulement dans la limite d'un montant global fixé par le Conseil de Surveillance. Elle peut également fixer par engagement un montant au-delà duquel l'aval, la caution ou la garantie de la société ne peut être donné. ».

Délégation à donner au Conseil de Surveillance pour mettre en conformité les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L. 225-65 du Code de commerce, de conférer au Conseil de Surveillance une délégation à l'effet de procéder aux modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, étant précisé que les modifications réalisées par le Conseil de Surveillance seraient soumises à ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien les consacrer par votre vote à l'exception de la délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE.

Le Directoire

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDES



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Ecarts d'acquisition	11	41 691	20 637
Immobilisations incorporelles	11	76 863	71 006
Immobilisations corporelles	12	78 437	73 012
Actifs financiers	19	2 014	1 456
Actifs d'impôts différés	8	1 159	197
Actifs non courants		200 164	166 308
Stocks	14	118 640	106 925
Créances clients	15-19	52 588	51 294
Autres débiteurs	16	18 917	11 069
Créances d'impôts		12 919	10 736
Instruments dérivés actifs	19-24	1 854	6 763
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17-19-20	33 277	39 008
Actifs courants		238 195	225 795
Actifs liés aux activités abandonnées		23	852
TOTAL ACTIFS		438 382	392 956

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Capital émis		103 096	103 096
Primes		21 855	21 855
Réserves		66 911	62 428
Capitaux propres Groupe		191 862	187 379
Participations ne donnant pas le contrôle		1	0
Capitaux propres		191 863	187 379
Passifs financiers	18-19	2 437	7 553
Passifs liés aux avantages au personnel	21	18 695	9 118
Passifs d'impôts différés	8	7 766	13 285
Passifs non courants		28 898	29 956
Passifs financiers	18-19	65 926	42 269
Provisions	22	3 250	3 399
Dettes fournisseurs	19	77 707	69 313
Autres dettes	23	61 523	57 094
Dettes d'impôts exigibles		1 332	1 854
Instruments dérivés passifs	19-24	7 691	642
Passifs courants		217 429	174 571
Passifs liés aux activités abandonnées		192	1 050
TOTAL PASSIFS		438 382	392 956

Documents Financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	774 932	717 266
Achats consommés		-268 197	-246 816
Charges de personnel		-134 034	-121 016
Charges externes		-337 245	-318 696
Charges d'amortissements		-12 081	-11 197
Dotations et reprises / provisions		-401	2 101
Résultat opérationnel courant		22 975	21 641
Autres produits opérationnels	6	1 472	189
Autres charges opérationnelles	6	-3 177	-1 273
Résultat opérationnel		21 270	20 557
Produits financiers		8	400
Charges financières		-2 401	-604
Résultat financier	7	-2 393	-204
Résultat avant impôts		18 877	20 353
Impôts sur les résultats	8	-2 579	-1 080
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		16 298	19 273
RESULTAT NET DES ACTIVITES ABANDONNEES	4	51	-2 413
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 349	16 860
Résultat par action (en euros)	9	2,35	2,47
Résultat dilué par action (en euros)	9	2,34	2,39

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 349	16 860
Instruments de couverture de change		-11 517	4 483
Ecart de conversion		-4 528	-12 431
Effet d'impôts		4 216	-770
Eléments sujets à recyclage		-11 829	-8 718
Engagements envers le personnel		607	-1 939
Effet d'impôts		-272	447
Eléments non sujets à recyclage		335	-1 492
Autres éléments du résultat global après impôts	10	-11 493	-10 210
RESULTAT GLOBAL NET		4 856	6 650

L'impact sur les écarts de conversion est essentiellement lié à la variation de la livre sterling sur les filiales anglaises du Groupe.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2015	103 096	21 855	-9 787	58 248	1 408	5 835	1 470	182 124	0	182 124
Résultat net de la période				16 860				16 860		16 860
Autres éléments du résultat global				-1 939	4 483	-12 431	-323	-10 210		-10 210
Résultat global total	0	0	0	14 921	4 483	-12 431	-323	6 650	0	6 650
Distribution de dividendes (*)				-3 732				-3 732	0	-3 732
Opérations sur actions propres			2 391	-55				2 336	0	2 336
Au 30 juin 2016	103 096	21 855	-7 396	69 382	5 891	-6 596	1 147	187 379	0	187 379

En milliers d'euros	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instruments de couverture de change	Ecart de conversion	Effets d'impôts	CAPITAUX PROPRES		
								Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Au 30 juin 2016	103 096	21 855	-7 396	69 382	5 891	-6 596	1 147	187 379	0	187 379
Résultat net de la période				16 349				16 349		16 349
Autres éléments du résultat global				607	-11 517	-4 528	3 945	-11 493		-11 493
Résultat global total	0	0	0	16 956	-11 517	-4 528	3 945	4 856	0	4 856
Distribution de dividendes (*)				-4 527				-4 527		-4 527
Opérations sur actions propres			546	3 608				4 154		4 154
Variations de périmètre								0	1	1
Au 30 juin 2017	103 096	21 855	-6 849	85 418	-5 626	-11 124	5 092	191 862	1	191 863

(*) Dividende distribué de 0,55 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 et 0,65 € par action au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016

Documents Financiers consolidés

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat avant impôts des activités poursuivies		18 877	20 353
. Amortissements et provisions		11 332	6 929
. Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		446	-338
. Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés		231	176
. Charges d'intérêts		357	298
. Plus ou moins values de cessions		1 183	1 255
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		13 549	8 320
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ			
Impôt sur le résultat payé		-3 728	-3 977
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
Diminution (+) et augmentation (-) stocks		148	1 129
Diminution (+) et augmentation (-) clients		5 585	-4 706
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs		18	543
Autres diminutions (-) et autres augmentations (+)		-10 985	-2 184
Variation du besoin en fonds de roulement lié l'activité		-5 234	-5 218
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)			
		23 464	19 477
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles	11	-6 269	-3 216
. Corporelles	12	-12 605	-12 938
. Financières		-673	-158
Cessions d'actifs		416	290
Acquisitions de sociétés, nettes de la trésorerie acquise	4	-26 239	-1 889
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)			
		-45 370	-17 912
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Remboursement d'emprunts		-2 163	171
Distribution de dividendes		-4 527	-3 732
Acquisitions / cessions d'actions propres		531	3 304
Intérêts payés		-357	-298
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)			
		-6 516	-555
Flux nets de trésorerie liés aux activités abandonnées (D)		165	-1 921
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (E)		-482	-1 271
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D+E)			
		-28 740	-2 181
Trésorerie et équivalents de trésorerie		39 008	35 400
Concours bancaires		-41 431	-35 642
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE			
		-2 423	-242
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33 277	39 008
Concours bancaires		-64 440	-41 431
TRÉSORERIE A LA CLOTURE			
	17	-31 163	-2 423

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. GENERALITES

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse aux Chênes 59100 Roubaix, France au 30 juin 2017.

Les comptes consolidés de l'exercice 2016/2017 clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Directoire le 4 septembre 2017. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2017 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2017.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2017 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er juillet 2017.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 Evolution du référentiel comptable

2.2.1 Normes, amendements et interprétations applicables au 1er juillet 2016

Au 30 juin 2017, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1er juillet 2016 sont les suivants :

- Amendement à IAS 1 – *Initiative informations à fournir*.
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – *Clarifications sur les modes d'amortissements acceptables*
- Améliorations annuelles des IFRS 2012-2014

Ces textes sont sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

2.2.2 Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2017

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 sont listées ci-dessous. Le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation.

NORMES

Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016

Amendements à IAS12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes

Amendements à IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir

Ces nouveaux textes seront sans incidences sur les comptes consolidés du Groupe.

L'application des normes IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires* et IFRS 9 - *Instruments financiers* seront sans impact significatif. Concernant l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, le recensement des contrats est en cours, une estimation des actifs à reconnaître est indiquée en note 28.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 8
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en note 13

2.4 Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 30 de l'annexe.

2.5 Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans "l'Etat du résultat global consolidé".

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines. Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2017 couvre la période allant du 4 juillet 2016 au 2 juillet 2017. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1er juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

Les frais liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges dans la rubrique « autres charges opérationnelles » dans le compte de résultat consolidé.

2.8 Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans.

Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

Au sein du Groupe, les dépenses relatives aux activités de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de personnel et charges externes. Il s'agit essentiellement de frais de recherche qui ne sont pas activables au regard de la norme IAS 38.

2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	8 à 10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installation téléphonique	5 à 8 ans
Véhicule	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd, 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd, 15 ans si bâtiment léger

2.10 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien

informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir des projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 3 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans maximum est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Elles sont principalement constituées par les entités juridiques du Groupe.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance
- les actifs disponibles à la vente

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession. Il n'y a pas de titres de participation de ce type au 30 juin 2017.

2.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement, diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique peut notamment comprendre les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques.

Le cas échéant, les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis, que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en France et en Grande-Bretagne
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique, en Grande-Bretagne et en Allemagne
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies)
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies)
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies)

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge nette de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Des fonds sont affectés à la couverture d'engagement à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Ils sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous fondement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 Impôts courants et différés

2.21.1 Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er juillet 2003. La totalité des sociétés françaises est comprise dans le périmètre de cette intégration au 1er juillet 2016.

Deux périodes d'intégration se sont déroulées de juillet 2003 à juin 2013. Une troisième période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2013.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant la période au cours de laquelle les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80% et 125%, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur ("Mark to Market").

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat

2.23 Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charges dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui facilite la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources du Président du Directoire.

Les secteurs opérationnels présentant des caractéristiques économiques similaires sur la base des indicateurs de performance examinés par le principal décideur opérationnel (notamment le taux de marge) et des autres critères énoncés par la norme ont fait l'objet d'un regroupement pour déterminer les secteurs à présenter.

3. FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice, Damartex a acquis pour un prix de 37,3 M€ 100% des titres des sociétés Andres NV et Labels by Andres NV, ainsi que 3 Pagen GmbH (et ses filiales Mandata mbH & Co KG et 3 Pagen AG) et 3 Pagen Handelsgesellschaft mbH.

Andres NV et Labels by Andres NV, sont des entreprises spécialisées dans la confection et la distribution multi canal de produits textiles haut de gamme destinés aux particuliers et aux professionnels sur le marché belge via l'enseigne Xandres.

3 Pagen GmbH, ses filiales et 3 Pagen Handelsgesellschaft mbH sont des entreprises spécialisées dans la distribution multi canal de produits d'équipement de la famille et de la maison (Home & Lifestyle) principalement en Allemagne, en Autriche sous l'enseigne 3 Pagen et en France via l'enseigne Vitrine Magique.

Le périmètre de consolidation est présenté en note annexe n°30.

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Au 30 juin 2017, les sociétés Andres NV, Labels by Andres NV, 3 Pagen GmbH (et ses filiales Mandata mbH & Co KG et 3 Pagen AG) et 3 Pagen Handelsgesellschaft mbH ont été consolidées sur la base de leurs valeurs nettes comptables.

Les travaux d'allocation du goodwill ne sont pas finalisés au 30 juin 2017, cette valeur provisoire est susceptible d'évoluer pendant la période d'affectation afin de la ramener à la juste valeur. Le montant provisoire de l'écart d'acquisition devrait diminuer en fonction des évaluations en cours ou à venir, notamment sur les immobilisations incorporelles ou corporelles de ces sociétés.

<i>en milliers d'euros</i>	Allocation provisoire du prix d'acquisition
Ecart d'acquisition	21 617
Immobilisations incorporelles et corporelles	7 113
Actif financier	28
Actifs d'impôts différés	1 203
Stocks	13 735
Créances clients nettes	7 831
Autres débiteurs	1 248
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 106
Passifs financiers	-975
Passifs liés aux avantages envers le personnel	-9 868
Provisions	-708
Dettes fournisseurs	-7 772
Autres dettes	-7 210
Prix d'acquisition	37 345
Moins : Trésorerie acquise	-11 106
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition, déduction faite de la trésorerie acquise	26 239

Depuis leur intégration dans le périmètre de Damartex, ces acquisitions ont contribué au chiffre d'affaires pour 98,9 M€ et au résultat net pour 6,0 M€ au 30 juin 2017. Sur une base de 12 mois représentant un exercice complet, leur contribution aurait été de 118,3 M€ pour le chiffre d'affaires et 3,0 M€ au résultat net.

Documents Financiers consolidés

5. SECTEURS OPERATIONNELS

Les sociétés Andres NV et Labels by Andres NV, commercialisant l'enseigne Xandres d'une part, et les sociétés 3 Pagen GmbH, ses filiales et 3 Pagen Handelsgesellschaft mbH qui commercialisent les enseignes 3 Pagen et Vitrine Magique d'autre part, représentent deux activités complémentaires au sein du groupe Damartex, analysées au moyen de reporting distincts.

Toutefois, ces nouvelles sociétés partagent les caractéristiques économiques des secteurs opérationnels existants : marge brute, nature des produits, type de clients, méthodes de distribution.

Ainsi, de par la nature des produits distribués, les sociétés Andres NV et Labels by Andres NV s'ajoutent au pôle « Textile ». Les sociétés 3 Pagen GmbH, ses filiales et 3 Pagen Handelsgesellschaft mbH viennent quant à elles renforcer le secteur « Home & Lifestyle ».

30 juin 2016

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	620 829	96 437	717 266
Résultat opérationnel	15 278	5 278	20 557
Dotations aux amortissements	10 588	609	11 197
Investissements	15 956	198	16 154

30 juin 2017

<i>En milliers d'euros</i>	TEXTILE	HOME & LIFESTYLE	TOTAL
Chiffre d'affaires	613 244	161 688	774 932
Résultat opérationnel	12 361	8 909	21 270
Dotations aux amortissements	11 189	892	12 081
Investissements	16 146	2 728	18 874

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
France	418 296	418 277
Belgique - Luxembourg	93 074	74 230
Grande-Bretagne	185 024	207 854
Allemagne	57 912	
Suisse	11 223	13 900
Autriche	6 617	
Etats-Unis	2 786	3 005
TOTAL	774 932	717 266

6. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Autres éléments opérationnels	1 472	189
Autres produits opérationnels	1 472	189
Autres éléments opérationnels	-1 923	-464
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-1 254	-809
Autres charges opérationnelles	-3 177	-1 273
TOTAL	-1 705	-1 084

Les autres charges opérationnelles intègrent un montant de 942 K€ lié aux frais d'acquisition des sociétés nouvellement acquises.

7. RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Produits financiers	7	18
Effets de change	0	382
Produits financiers	7	400
Charges financières	-785	-604
Effets de change	-1 615	0
Charges financières	-2 400	-604
TOTAL	-2 393	-204

8. IMPOTS

8.1 Impôts sur le résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
RESULTAT AVANT IMPOT	18 877	20 353
<i>Taux de l'impôt</i>	<i>34,43%</i>	<i>38,0%</i>
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	6 499	7 734
Différences de taux (*)	-2 453	-1 422
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	312	-3 215
Crédits d'impôts	-2 301	-2 501
Charges non déductibles et divers	523	484
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	2 579	1 080
<i>Taux effectif d'imposition</i>	<i>13,7%</i>	<i>5,3%</i>
Dont impôt exigible	3 783	2 573
Dont impôts différés	-1 204	-1 493

(*) Essentiellement liées aux activités en Grande Bretagne au taux d'IS à 20% et à la baisse prévue du taux d'impôts (28%) sur les sociétés en France (impact sur les impôts différés à moyen et long terme).

8.2 Impôts différés

Un actif net d'impôt différé n'est constaté que s'il est probable que l'entité disposera dans les prochains exercices d'un bénéfice imposable supérieur aux pertes existantes auprès de la même autorité fiscale. Cette probabilité est mesurée au 30 juin 2017 à partir des budgets, plans à long terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et des dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays.

L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

En application de ce principe, en France, la totalité des déficits ont été activés au 30 juin 2016. Au 30 juin 2017, ils représentent désormais 1,5 M€ d'actif d'impôts différés (notes 8.3 et 8.4)

En revanche, en application du principe ci-dessus décrit, toutes les conditions n'étant pas respectées en Suisse et en Belgique (pour les sociétés Andres et Labels by Andres), aucune activation n'a été constatée.

Ainsi les déficits non activés du Groupe représentent environ 11,2 M€ de base pour un montant d'impôts non activé de 3,4 M€ (contre 1,7 M€ de base pour un montant 0,4 M€ d'impôts non activé au 30 juin 2016).

8.3 Analyse par pays

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Allemagne (*)	1 159	
Grande-Bretagne	0	197
TOTAL	1 159	197

(*) Lié à l'entrée de la société 3 Pagen GmbH et de ses filiales dans le groupe Damartex. Cependant ce montant a vocation à évoluer suite à la reconnaissance d'impôts différés passifs qui seront calculés lors de la valorisation de la marque 3 Pagen dans le cadre des travaux d'affectation d'allocation du goodwill.

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Belgique	2 160	1 887
Grande-Bretagne	2 799	2 508
France (*)	2 807	8 890
TOTAL	7 766	13 285

(*) dont 1,5 M€ d'actif d'impôts différés actifs liés à l'activation des déficits

8.4 Analyse par nature

Impôts différés actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
IDA liés aux avantages du personnel	3 385	2 799
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 474	2 435
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	292	316
IDA sur frais de publicité	72	249
IDA sur différences temporaires	1 937	1 199
IDA sur report déficitaires	1 540	2 124
Compensation IDA/IDP	-8 541	-8 925
TOTAL	1 159	197

Documents Financiers consolidés

Impôts différés passifs

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	4 435	5 100
IDP sur crédits baux	1 204	1 266
IDP sur instruments de couverture de change	-1 957	2 160
IDP sur différences temporaires	1 765	2 084
IDP liés aux marques	10 056	11 105
Autres	804	494
Compensation IDA/IDP	-8 541	-8 925
TOTAL	7 766	13 285

Impôts différés, charge de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
ID liés aux méthodes de provisions	-208	-17
ID liés aux avantages du personnel	186	-155
ID liés aux différences de plan d'amortissement	-1 940	-229
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	67	1 126
ID sur instruments de couverture de change	98	864
ID liés aux activations des déficits	582	-2 070
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	24	26
Autres	-13	-1 038
TOTAL	-1 204	-1 493

Documents Financiers consolidés

9. RESULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	16 349	16 860
Nombre moyen d'actions	7 364 000	7 364 000
Nombre moyen d'actions propres	399 978	524 866
Nombre d'actions à retenir	6 964 022	6 839 134
Résultat net par action (en euros)	2,348	2,465
Effet de la dilution		
Effet dilutif (SO et AGA)	14 810	204 531
Nombre d'actions à retenir	6 978 832	7 043 665
Résultat net dilué par action (en euros)	2,343	2,394

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2016	ACHATS	VENTES	+/- VALUES REALISEES	30 JUIN 2017
Nombre d'actions propres	420 517	47 989	-87 412		381 094
Prix moyen (en euros)	17,59	32,99	25,19		17,97
TOTAL (en milliers d'euros)	7 396	1 583	-2 202	72	6 849

10. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	4 634	-12 431	-1 939	-9 736
Recyclage en résultat	-151			-151
Effets d'impôts	-1 515	746	447	-323
AU 30 JUIN 2016	2 968	-11 685	-1 493	-10 210

<i>En milliers d'euros</i>	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ECART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	TOTAL
Variation de valeur	-18 536	-4 528	607	-22 457
Recyclage en résultat	7 019			7 019
Effets d'impôts	3 966	250	-272	3 944
AU 30 JUIN 2017	-7 551	-4 278	335	-11 493

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017			30 JUIN 2016
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Ecarts d'acquisition	41 691	0	41 691	20 637
Brevets, licences, logiciels	35 730	-28 408	7 322	6 310
Marques	55 364	-370	54 994	53 615
Droits au bail	10 024	-83	9 941	9 479
Autres immobilisations incorporelles	6 538	-1 932	4 606	1 602
TOTAL	149 346	-30 792	118 554	91 643

11.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2016	20 637	29 925	55 328	9 623	3 234	118 747
Acquisitions		1 297		117	4 855	6 269
Cessions		-1 265		-258		-1 523
Effets de variations de change	-563	-174	-1 349	-8	-45	-2 140
Variation de périmètre	21 617	4 145	1 385	550	298	27 995
Autres mouvements		1 801			-1 804	-2
Au 30 juin 2017	41 691	35 730	55 364	10 024	6 538	149 346

11.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2016	0	-23 615	-1 713	-144	-1 632	-27 104
Amortissements		-2 145	1 343	62	-318	-1 058
Cessions		1 264		-1		1 263
Effets de variations de change		153			18	171
Autres mouvements		-4 064				-4 064
Au 30 juin 2017	0	-28 408	-370	-83	-1 932	-30 792
Valeur nette au 30 juin 2017	41 691	7 322	54 994	9 941	4 606	118 554

11.3 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	ECARTS D'ACQUISITION	MARQUES	DROITS AU BAIL	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Belgique	3 711	1 392	1 648	6 751	4 990
Suisse	0	2 004	0	2 004	2 015
France	7 543	30 636	8 168	46 347	45 205
Grande-Bretagne	8 820	20 937	125	29 882	31 791
Allemagne	21 617	25	0	21 642	
TOTAL	41 691	54 994	9 941	106 626	84 001

Documents Financiers consolidés

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017			30 JUIN 2016
	BRUT	AMORT. ET DEP.	NET	NET
Terrain	9 464	-215	9 249	8 335
Constructions	82 321	-51 268	31 053	27 312
Installations techniques, matériel et outillage	47 096	-37 399	9 697	10 147
Autres immobilisations corporelles	88 082	-62 713	25 369	26 031
Immobilisations corporelles en cours	3 070	0	3 070	1 188
TOTAL	230 033	-151 595	78 437	73 012

12.1 Valeur brute

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2016	8 335	64 869	40 237	89 893	1 188	204 522
Acquisitions	0	3 350	1 078	5 417	2 760	12 605
Cessions	0	-1 030	-1 263	-9 066		-11 359
Effets de variations de change	-150	-1 111	-371	-652	-17	-2 301
Variation de périmètre	1 048	13 532	7 233	4 750		26 563
Autres mouvements	231	2 710	182	-2 260	-861	3
Au 30 juin 2017	9 464	82 321	47 096	88 082	3 070	230 033

12.2 Amortissements et dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2016	0	-37 557	-30 090	-63 862	0	-131 510
Amortissements	-22	-2 607	-1 966	-5 397		-9 992
Cessions		1 002	1 019	8 216		10 237
Effets de variations de change	5	588	268	572		1 433
Autres mouvements	-198	-12 694	-6 630	-2 242		-21 764
Au 30 juin 2017	-215	-51 268	-37 399	-62 713	0	-151 595
Valeur nette au 30 juin 2017	9 249	31 053	9 697	25 369	3 070	78 437

12.3 Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
A un an au plus	886	838
Plus d'un an et moins de cinq ans	1 456	2 342
A plus de cinq ans	0	0
TOTAL	2 342	3 180

La valeur nette des immobilisations relatives à ces contrats de location-financement est de 6 506 k€ au 30 juin 2017.

13. IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 11.3.

13.1 Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société. Le taux de croissance à l'infini retenu est de 2% au 30 juin 2017 et 2% au 30 juin 2016.

Le Groupe a retenu le WACC (coût moyen pondéré du capital) comme taux d'actualisation du cash-flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (1,0%) associé à une prime de risque (7,9%).

Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 9,6% (30 juin 2016 : 9,6%).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

Les différentes activités du Groupe se situant dans un environnement relativement homogène, les hypothèses présentées ci-dessus ont été appliquées à l'ensemble des UGT.

13.2 Tests de dépréciation

Pour tous les actifs testés, la valeur recouvrable s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable, aucune autre dépréciation n'a été comptabilisée au 30 juin 2017.

13.3 Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation et sur les hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation et une baisse de 5% des hypothèses clef retenues pour la détermination des flux de trésorerie) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation constatée sur l'exercice.

14. STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Valeurs brutes	132 785	116 834
Dépréciation	-14 145	-9 909
TOTAL	118 640	106 925

15. CREANCES CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Valeurs brutes	58 454	54 967
Dépréciation	-5 865	-3 673
TOTAL	52 588	51 294

Echéancier des créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Non échues et non dépréciées	51 796	50 602
Echues, non dépréciées < 30 jours	0	0
Echues, non dépréciées > 30 jours	0	0
Echues et dépréciées	6 658	4 365
TOTAL	58 454	54 967

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Des provisions sont comptabilisées en fonction des probabilités de recouvrement pour faire face à ce risque.

16. AUTRES DEBITEURS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Avances et acomptes versés	6 513	4 447
Charges constatées d'avance	4 683	4 193
Autres créances	7 721	2 429
TOTAL	18 917	11 069

17. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Comptes bancaires		33 277	39 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie		33 277	39 008
Concours bancaires	19	-64 440	-41 431
Trésorerie à la clôture		-31 163	-2 423

18. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Capital émis	103 096	103 096
Réserve légale	8 179	7 499
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecarts de conversion	-11 124	-6 596
Autres réserves	53 508	44 666
Résultat net	16 349	16 860
TOTAL	191 863	187 379

Au 30 juin 2017, le capital social est composé de 7 364 000 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2017 la distribution d'un dividende de 0,65€ par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2016 s'élevait à 0,65€ par action.

19. PASSIFS FINANCIERS

19.1 Analyse par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Crédit bail		1 456	2 342
Dettes financières diverses		981	5 211
Passifs financiers à plus d'un an		2 437	7 553
Crédit bail		886	838
Concours bancaires	17	64 440	41 431
Dettes financières diverses		600	0
Passifs financiers à moins d'un an		65 926	42 269
PASSIFS FINANCIERS		68 363	49 822

19.2 Analyse par taux

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Taux variable	64 440	41 431
Taux fixe	3 323	8 391
TOTAL	67 763	49 822

19.3 Analyse par devise

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
GBP	0	8
EUR	67 763	46 481
USD	0	405
CHF	0	2 928
TOTAL	67 763	49 822

19.4 Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées à échéance 2020) totalisant 120 millions d'euros auprès de 4 établissements bancaires. Au 30 juin 2017, ces lignes sont utilisées à hauteur de 55 millions d'euros.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

Les covenants financiers sont respectés au 30 juin 2017.

Documents Financiers consolidés

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2016		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	51 282	51 282		51 282	
Trésorerie	39 008	39 008		39 008	
Dépôts et cautions	1 520	1 520		1 520	
Instruments dérivés actifs	6 763	6 763			6 763
Instruments financiers actifs	98 573	98 573	0	91 810	6 763
Concours bancaires	-41 431	-41 431		-41 431	
Crédit bail	-3 180	-3 045		-3 045	
Dettes financières diverses	-5 211	-5 211		-5 211	
Instruments dérivés passifs	-642	-642			-642
Fournisseurs	-69 343	-69 343		-69 343	
Instruments financiers passifs	-119 807	-119 672	0	-119 030	-642
TOTAL	-21 234	-21 099	0	-27 220	6 121

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	COUT AMORTI	INSTRUMENTS DERIVES
Clients	52 588	52 588		52 588	
Trésorerie	33 277	33 277		33 277	
Dépôts et cautions	2 037	2 037		2 037	
Instruments dérivés actifs	1 854	1 854			1 854
Instruments financiers actifs	89 757	89 757	0	87 903	1 854
Concours bancaires	-64 440	-64 440		-64 440	
Crédit bail	-2 342	-2 238		-2 238	
Dettes financières diverses	-981	-981		-981	
Instruments dérivés passifs	-7 691	-7 691			-7 691
Fournisseurs	-77 707	-77 707		-77 707	
Instruments financiers passifs	-153 161	-153 057	0	-145 366	-7 691
TOTAL	-63 404	-63 300	0	-57 463	-5 837

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

Pour faire face à cet engagement, pour rappel, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées à hauteur de 120 M€.

Documents Financiers consolidés

21. EXCEDENT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Trésorerie et équivalent de trésorerie	17	33 277	39 008
Passifs financiers	19	-68 363	-49 822
TOTAL		-35 086	-10 814

22. AVANTAGES AU PERSONNEL

22.1 Actifs liés aux avantages au personnel

Il n'y a pas d'actifs liés aux avantages au personnel au 30 juin 2017.

22.2 Passifs liés aux avantages au personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017			30 JUIN 2016
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	PASSIFS NETS	PASSIFS NETS
Indemnité départ à la retraite France	-10 744	3 241	-7 503	-7 084
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	-30 251	28 660	-1 592	-1 584
Indemnité départ à la retraite Allemagne	-9 300		-9 300	0
Provision préretraite Belgique	-281		-281	-303
Participation légale France	-19		-19	-147

22.3 Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Coûts des services rendus	-781	-920
Coûts financiers nets	-45	-138
Charge nette de l'exercice	-826	-1 058
Dont comptabilisé	en charges de personnel	-920

22.4 Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2015	-10 437	4 034	-6 403
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-718	53	-665
- <i>Coûts des services rendus</i>	-529		-529
- <i>Coûts financiers</i>	-189		-189
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		53	53
Cotisations versées		214	214
Prestations servies	545	-544	1
Ecart actuariels générés	-6	-225	-231
Au 30 juin 2016	-10 616	3 532	-7 084
Variation de périmètre			0
Charges nettes de l'exercice	-742	53	-689
- <i>Coûts des services rendus</i>	-594	0	-594
- <i>Coûts financiers</i>	-148	0	-148
- <i>Rendement attendu du fonds</i>	0	53	53
Cotisations versées		254	254
Prestations servies	491	-491	0
Ecart actuariels générés	123	-107	16
Au 30 juin 2017	-10 744	3 241	-7 503

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2015	-30 196	30 148	-48
Charges nettes de l'exercice	-1 078	1 076	-2
- <i>Coûts des services rendus</i>	0		0
- <i>Coûts financiers</i>	-1 078		-1 078
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		1 076	1 076
Cotisations versées			0
Prestations servies	710	-710	0
Ecart actuariels générés	-4 416	2 715	-1 701
Ecart de conversion	4 655	-4 488	167
Au 30 juin 2016	-30 325	28 741	-1 584
Charges nettes de l'exercice	-791	744	-47
- <i>Coûts des services rendus</i>			0
- <i>Coûts financiers</i>	-791		-791
- <i>Rendement attendu du fonds</i>		744	744
Cotisations versées			0
Prestations servies	1 084	-1 084	0
Ecart actuariels générés	-2 080	2 021	-59
Ecart de conversion	1 861	-1 763	98
Au 30 juin 2017	-30 251	28 660	-1 592

Documents Financiers consolidés

Indemnité de départ à la retraite en Allemagne :

<i>En milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2016	0	0	0
Variation de périmètre	-9 868		-9 868
Charges nettes de l'exercice	-90	0	-90
- Coûts des services rendus	-187		-187
- Coûts financiers	97		97
- Rendement attendu du fonds			0
Cotisations versées			0
Prestations servies			0
Ecart actuariels générés	658		658
Au 30 juin 2017	-9 300	0	-9 300

22.5 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	France	
	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Taux d'actualisation	1,5%	1,3%
Taux de croissance attendue des salaires	0,6%	0,8%

	Grande-Bretagne	
	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Taux d'actualisation	2,7%	2,8%
Taux de croissance attendue des salaires	3,4%	2,9%

	Allemagne	
	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Taux d'actualisation	2,0%	N/A
Taux de croissance attendue des salaires	2,0%	N/A

- Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé par zone géographique par référence aux taux de rendement des obligations notées AA à la date de clôture.

- Taux de turnover

En France, le taux est calculé par société, selon la catégorie socio-professionnelle. Il est décroissant selon l'âge du salarié. Le taux moyen n'excède pas 10%.

En Grande-Bretagne, s'agissant d'un régime à prestations définies, les droits sont définitivement acquis au cours de la période de présence des salariés, le taux de turnover n'est donc pas utilisé.

22.6 Test de sensibilité

22.6.1 Engagements

Au 30 juin 2017 la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	France	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-78	63
Impact capitaux propres de la dette	-754	640

<i>En milliers d'euros</i>	Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	0	0
Impact capitaux propres de la dette	-5 196	4 981

<i>En milliers d'euros</i>	Allemagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	1	-1
Impact capitaux propres de la dette	-1 752	1 358

22.6.2 Actifs de couverture

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes. Le montant de l'actif est relativement stable depuis plusieurs exercices, il n'y a plus de versement complémentaire dans le fonds.

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 74% au 30 juin 2017 et 74 % au 30 juin 2016).

<i>En milliers d'euros</i>	France	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact taux d'actualisation	-30	18

<i>En milliers d'euros</i>	Grande-Bretagne	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact taux d'actualisation	-5	5

22.7 Cotisations à verser au régime en 2016-2017

La meilleure estimation des cotisations à verser au régime pour la période annuelle suivant celle couverte par les présents états financiers annuels (soit à la clôture au 30 juin 2018) s'élève à :

- Sociétés françaises : 254 k€

23. PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2016	2 467	612	320	3 399
Variation de périmètre	505	39	166	709
Dotation	321	167	169	657
Utilisation	-905	-515	-90	-1 510
Variations de change	-4	-1		-5
Au 30 juin 2017	2 384	302	565	3 250

24. AUTRES DETTES

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Avances et acomptes reçus	21 578	20 004
Dettes sociales	28 156	27 564
Dettes fiscales	8 793	6 836
Produits constatés d'avance	1 440	1 302
Autres dettes	1 557	1 388
TOTAL	61 524	57 094

25. INSTRUMENTS DERIVES

25.1 Synthèse

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Instruments dérivés actifs	1 854	6 763
Instruments dérivés passifs	-7 691	-642
TOTAL	-5 837	6 121

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

25.2 Analyse des instruments dérivés

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
CHF	49	3
USD	-5 585	3 833
GBP	-276	2 286
EUR	-25	0
TOTAL	-5 837	6 121

26. GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe.

Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

26.1 Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen Orient.

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Au 30 juin 2015	1 285
Variations capitaux propres	4 483
Impact résultat financier	343
Ecart de conversion	11
Au 30 juin 2016	6 121
Variations capitaux propres	-13 446
Impact résultat financier	1 489
Au 30 juin 2017	-5 837

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	
	- 10%	+ 10%
Impact résultat	-536	44
Impact capitaux propres	-16 291	16 291

Documents Financiers consolidés

26.2 Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont principalement composés au 30 juin 2017 de concours bancaires et d'un crédit-bail.

A ce jour, les concours bancaires, rémunérés à taux variables, ne font l'objet d'aucune couverture.

La dette financière en crédit-bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêts, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>En milliers d'euros</i>	VARIATIONS EN POINT DE BASE	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Euro	+/- 10	+/- 3	+/- 4
Euro	+/- 15	+/- 5	+/- 5

26.3 Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur un crédit-bail, des concours bancaires, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		413	425	2 342		3 180
Fournisseurs	65 460	3 468	385			69 313
Concours bancaires	41 431					41 431
Au 30 juin 2016	106 891	3 881	810	2 342	0	113 924

<i>En milliers d'euros</i>	A VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 A 12 MOIS	1 A 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		437	449	1 456		2 342
Fournisseurs	77 636		71			77 707
Concours bancaires	64 440					64 440
Au 30 juin 2017	142 076	437	520	1 456	0	144 489

26.4 Risque action

Au 30 juin 2017, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

26.5 Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possible afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis des actionnaires et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

Le Groupe dispose d'un contrat de liquidité. Ce contrat a pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements. Les engagements portent sur un minimum de 150 K€ de trésorerie et sur 3 000 actions.

26.6 Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

26.7 Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex, lors des exercices précédents, a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations. La répartition est restée stable sur cet exercice.

27. STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution. A partir de cette date, une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2017, la charge IFRS 2 annuelle représente 143 K€. Elle est comptabilisée en charges de personnel.

27.1 Plans de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	OPTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	OPTIONS EXERCEES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2017
21 février 2012	5	22 000	19,21	22.02.2016	30.06.2017	0	-22 000	0
5 mars 2013	4	18 000	15,62	06.03.2017	29.06.2018	-10 000	-8 000	0
TOTAL		40 000				-10 000	-30 000	0

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2016/2017		2015/2016		2014/2015	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERE
Options non exercées au 1er juillet	30 000	18,25	30 000	18,89	36 000	18,89
Options attribuées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options annulées	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Options exercées	22 000	19,21	8 000	0,00	6 000	14,85
Options exercées	8 000	15,62				
Options non exercées à fin de période	0	0,00	22 000	0,00	30 000	19,70
Dont options exerçables à fin de période	0	0,00	4 000	21,06	8 000	21,06

27.2 Plans d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITE	ACTIONS ASSOCIEES A DES CONDITIONS NON REMPLIES	ACTIONS EXERCEES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2017
5 mars 2013	6	3 900	13,63	06.03.2017	06.03.2017	-750	-3 150	0
5 mars 2013	6	7 300	13,63	06.03.2017	06.03.2017	-7 300		0
3 décembre 2014	2	7 400	17,68	05.12.2016	05.12.2018	-2 516	-4 884	0
3 décembre 2014	1	1 150	17,68	05.12.2018	05.12.2018	-391		759
11 décembre 2015	7	15 800	19,95	11.12.2017	11.12.2019	-3 871		11 929
11 décembre 2015	1	2 300	19,95	11.12.2019	11.12.2019	-564		1 736
6 décembre 2016	7	16 000	30,80	06.12.2018	07.12.2020	-16 000		0
6 décembre 2016	1	2 300	30,80	07.12.2020	07.12.2020	-2 300		0
6 décembre 2016	2	9 000	30,80	06.12.2019	06.12.2019	0		9 000
Total		65 150				-33 692	-8 034	23 424

Documents Financiers consolidés

28. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	A un an au plus	Plus d'un an et mois de 5 ans	A plus de cinq ans	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Cautions bancaires			2 865	2 865	2 760
Garantie donnée		2 907		2 907	3 025
Contrats de location (*)	17 267	9 936		27 203	28 079
TOTAL				32 975	33 864

(*) Le montant mentionné sur la ligne « Contrats de location » correspond au montant des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location, sur la période non résiliable par le preneur. Il s'agit principalement de loyers non résiliables de magasins.

29. EFFECTIFS

	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Effectif moyen	3 530	3 181

30. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées au 30 juin 2017 :

RAISON SOCIALE	SIEGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2017	% D'INTERET 30 JUIN 2017	% D'INTERET 30 JUIN 2016
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Servi poste	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Laurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bale (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Genève (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	Zaghuan (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afibel	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Auber Tissus	59650 Villeneuve d'Ascq (France)	100,00	100,00	100,00
Happy D. by Damart	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex2	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Developpex3	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
TEDL	Bishops Stortford (Grance Bretagne)	100,00	100,00	100,00
TEDR	Bishops Stortford (Grance Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Vivadia	Valbonne (France)	100,00	100,00	100,00
Andres NV	Destelbergen (Belgique)	100,00	100,00	
Labels by Andres NV	Destelbergen (Belgique)	100,00	100,00	
3PAGEN Versand und Handelsgesellschaft GmbH	Alsdorf (Allemagne)	100,00	100,00	
MANDATA Grundstücks-Vermietungsgesellschaft mbH & Co KG	Alsdorf (Allemagne)	94,00	94,00	
3PAGEN Vertriebsgesellschaft AG	Otelfingen (Suisse)	100,00	100,00	
3PAGEN Handelsgesellschaft mbH	Hallein (Autriche)	100,00	100,00	
Damartex Seed+	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

32. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

32.1 Relations entre Damartex et la société mère

La société mère de Damartex est la société JPJ-D.

Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 (4 527 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

32.2 Relations entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale
- cash pooling
- activité de financement
- prestations de services

32.3 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 878 K€.

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Montant des rémunérations allouées	826	723
Avantages postérieurs à l'emploi	7	6
Paiement en actions	45	58
TOTAL	878	787

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.

Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

Documents Financiers consolidés

32.4 Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVEE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVEE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2017	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT A EXERCER AU 30 JUIN 2016
21 février 2012	19,21	22.02.2016	30.06.2017	0	22 000
5 mars 2013	15,62	06.03.2017	29.06.2018	0	8 000
TOTAL				0	30 000

* Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE FIN DE CONSERVATION	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2017	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT A ACQUERIR AU 30 JUIN 2016
3 décembre 2014	17,68	05.12.2016	05.12.2018	0	5 550
11 décembre 2015	19,95	11.12.2017	11.12.2019	11 929	15 800
6 décembre 2016	30,80	06.12.2018	07.12.2020	0	
Total				11 929	21 350

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

RESULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

damartex
GROUP

Résultats Financiers de Damartex

Au cours des 5 derniers exercices

DATE D'ARRETE	30 juin 2017	30 JUIN 2016	30 JUIN 2015	30 JUIN 2014	30 JUIN 2013
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000	103 096 000
Nombre d'actions ordinaires	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000	7 364 000
Nombre maximum d'actions à créer		-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	561 987	568 075	567 839	564 798	561 192
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	9 193 459	11 955 087	16 599 983	29 946 979	4 967 489
Impôts sur les bénéfices	-3 724 616	-2 620 261	-2 354 892	-1 878 082	-1 727 562
Dot. Amortissements et provisions	733 910	992 157	-1 247 706	-3 341 803	245 561
Résultat net	12 184 165	13 583 191	20 202 582	35 166 864	6 449 489
Résultat distribué	4 527 489	3 732 664	3 206 853	3 556 908	3 199 284
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,75	1,98	2,57	4,32	0,91
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,65	1,84	2,74	4,78	0,88
Dividende attribué	0,61	0,51	0,44	0,48	0,45
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2
Masse salariale	548 328	518 385	439 778	515 294	524 089
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	278 584	185 427	385 149	220 111	254 700

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

COMPTES SOCIAUX

damartex
GROUP

Comptes sociaux

BILAN SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Capitaux propres	221 642	212 586
Résultat bilan	12 184	13 583
SITUATION NETTE	233 826	226 169
Provisions risques et charges	2 413	1 684
Dettes LMT		
CAPITAUX PERMANENTS	236 239	227 853
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	266 255	229 187
FONDS DE ROULEMENT	-30 016	-1 334
Stocks nets	0	0
Clients	150	0
Autres créances	80 246	59 760
Fournisseurs	247	287
Autres dettes	47 383	33 692
BFDR	32 766	25 781
Trésorerie actif	7 235	13 030
Trésorerie passif	70 017	40 145
TRESORERIE	-62 782	-27 115

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE DE DAMARTEX

<i>En milliers d'euros</i>	30 JUIN 2017	30 JUIN 2016
Chiffre d'affaires net	562	568
Charges d'exploitation	-2 513	-1 507
• Personnel	-827	-704
• Impôts et taxes	-291	-80
• Autres achats et charges externes	-1 387	-573
• Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	-8	-150
Résultat d'exploitation	-1 951	-939
Résultat financier	10 410	11 865
Résultat courant avant IS	8 460	10 926
Résultat exceptionnel	0	37
Résultat avant IS	8 460	10 963
Impôts sur sociétés	3 724	2 620
RESULTAT NET	12 184	13 583

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017. Les comptes annuels ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le règlement ANC 2014-03.

CHANGEMENT DE METHODE

Méthode d'évaluation :

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Méthode de présentation

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu au cours de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Acquisition en septembre 2016 de 100% des titres des sociétés, 3Pagen (produits d'équipement de la famille et de la maison - Allemagne) et Xandres (produits textile hauts de gamme - Belgique).

En juin 2017, création de Damartex Seed+.

Au 1er juillet 2017, le siège social a été transféré à Roubaix (59100), 160 boulevard de Fourmies.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

L'opportunité de constituer une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (Cash Flow

prévisionnels, perspectives de résultats et de rentabilité, etc.).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles donnent lieu à des provisions calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Compte tenu de l'effectif équivalent temps plein de la société, le montant de l'engagement correspondant à la valeur actuelle de l'indemnité légale de départ à la retraite qui serait payée à l'âge de départ des membres du personnel est non significatif.

INFORMATION SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 8 novembre 2016, la société a acheté 47 989 actions au cours moyen de 32,99 € et vendu 87 412 actions au cours moyen de 24,38 €.

Le montant des frais de négociation s'est élevé à 9 954 euros.

Les 47 989 actions acquises ont été allouées au contrat de liquidité, ce afin d'animer le marché pour un montant de 1 583 356 €.

38 034 actions autodétenues via le programme de rachat d'actions ont été utilisées au cours de l'exercice 2016/2017 comme suit :

- 8 034 actions Damartex ont été remises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions existantes,
- 30 000 actions ont été remises dans le cadre de l'exercice d'option d'achat d'actions.

ECARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place. L'écart éventuellement constaté est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise, s'élève à 565 364€.

INTEGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1er juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1er juillet 2013 pour une nouvelle période de 5 ans. Selon cette convention, la différence d'impôt liée à l'intégration fiscale, calculée par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

Au 30 juin 2017, par application de la convention, le produit d'impôt s'élève à 2 916 milliers d'euros. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciables d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A la clôture de cet exercice, un déficit d'ensemble reportable a été créé pour un montant de 4 524 milliers d'euros.

Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 160, Boulevard de Fourmies - 59100 ROUBAIX

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	OUVERTURE APRES AFFECTATION DES RESULTATS 2016/17	VARIATION EXERCICE 2016/17	SOLDE AU 30 JUIN 2017 AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS 2016/17	SOLDE AU 30 JUIN 2017 APRES AFFECTATION DES RESULTATS
Capital	103 096		103 096		103 096
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	8 178		8 178	609	8 787
Réserves réglementées					
Autres réserves	72 553		72 553	7 047	79 600
Report à nouveau	15 259		15 259	-259	15 000
Résultat		12 184	12 184	-12 184	
Provisions réglementées					
Dividendes				4 787	
TOTAL	221 641	12 184	233 825	0	229 038
Variation					
Capitaux propres après affectation	221 641	12 184	233 825	-4 787	229 038

RAPPORT FINANCIER

2016-2017

- 78 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 82 RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- 84 PROJETS DE RESOLUTIONS

DOCUMENTS JURIDIQUES

damartex
GROUP

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit au paragraphe 2.11 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre groupe en termes de valeur de réalisation, notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lille, le 23 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moittié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DAMARTEX, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans le paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe des comptes annuels, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lille, le 23 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lille, le 23 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au directoire de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, pour un montant maximal de € 3.000.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette opération est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du directoire appelle de notre part l'observation suivante :

Ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du Code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre directoire en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Lille, le 23 octobre 2017

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Yves Morisset Antoine Moitié

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée Générale Mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2017.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2017, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé.

Le groupe Damartex clôture l'exercice 2016-2017 avec un chiffre d'affaires de 774,9 M€, en hausse de +8,0% à taux réels par rapport à l'exercice précédent (+11,8% à taux de change constants).

La performance du Groupe a été positivement impactée par l'intégration réussie des acquisitions au cours de l'exercice (Vivadia, Xandres, 3 Pagen et Vitrine Magique), alors que les effets de change ont joué en sa défaveur du fait de la forte baisse de la livre sterling face à l'euro au cours de la période. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires affiche un recul de -2,6%.

Malgré des conditions de marché qui restent complexes en France, le chiffre d'affaires du Groupe progresse de +16,4% à taux de change constants au second semestre, à 371,2 M€ (+13,7% à taux réels). Cette performance meilleure que celle observée au cours du premier semestre, est marquée par une accélération des ventes e-commerce en croissance de +29,3% à taux de change constants sur la période.

Les deux activités du Groupe, à savoir le « Textile » et le « Home & Lifestyle », ont progressé sur l'exercice :

- L'activité « Textile » enregistre une hausse de +1,5% à taux de change constants sur l'exercice, avec un chiffre d'affaires de 613,2 M€ (-1,2% à taux réels).

Au cours du second semestre, les enseignes Textile du Groupe affichent une croissance à taux de change constants de +2,4% (+0,5% à taux réels).

Si le chiffre d'affaires de Damart est en retrait de -2,3% à taux de change constants sur l'exercice du fait d'un premier semestre difficile sur le marché français, l'enseigne s'est redressée au cours du deuxième semestre, notamment en Grande-Bretagne avec une progression de +11,0% à taux de change constants sur le dernier trimestre.

Cette tendance s'observe également chez Afibel, dont les ventes sont en légère décroissance de -0,2% à taux de change constants sur l'année. La marque a bénéficié de très belles performances en Grande Bretagne, avec une croissance annuelle de +25,0% à taux de change constants.

- L'activité « Home & Lifestyle », dédiée aux équipements de la personne et de la maison, affiche une excellente progression sur l'exercice de +82,3% à taux de change constants, à 161,7 M€ (+67,7% à taux réels).

Cette bonne performance est notamment portée par les intégrations réussies de 3 Pagen et Vitrine Magique. De plus, depuis leur acquisition en octobre dernier, leur chiffre d'affaires a progressé de +5,8% conformément aux attentes du Groupe.

L'enseigne Coopers of Stortford affiche un retrait de -11,9% à taux de change constants sur l'exercice du fait d'une intensité concurrentielle accrue.

Malgré un contexte toujours difficile, la stratégie d'acquisitions du Groupe et ses intégrations réussies lui ont permis d'afficher une très belle résilience sur l'ensemble de l'exercice. Damartex entend ainsi poursuivre au cours des prochains mois sa politique d'investissements dans ses principaux relais de croissance.

Rapport du Conseil de Surveillance

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'élève à 23,0 M€ et progresse de +6,2% par rapport à l'année précédente. La contribution positive des acquisitions compense la baisse d'activité et la pression sur les marges à périmètre constant. Une fine gestion a permis de limiter les effets négatifs de la volatilité de l'activité sur les frais commerciaux et de distribution.

Le résultat net ressort à 16,4 M€, en retrait de -3,0%, du fait de l'absence de perte sur les activités abandonnées. Ce résultat est affecté par la hausse des charges financières compte tenu d'un endettement légèrement accru lié aux acquisitions et d'effets de change défavorables. Le taux d'imposition reste faible bénéficiant de la baisse prévue du taux d'impôt sur les sociétés en France.

Le résultat net par action s'inscrit à 2,35 € contre 2,47 € au 30 juin 2016.

L'endettement financier net ressort à 35,1 M€ à fin juin 2017, à comparer à une dette nette de 10,8 M€ au 30 juin 2016, du fait de l'acquisition de Xandres et de 3 Pagen, pour un montant cumulé de 27,2 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a décidé de maintenir un niveau élevé d'investissements stratégiques, qui s'élèvent cette année à un montant de 18,9 millions d'euros. Damart a bénéficié d'une gestion proactive de son parc de magasins. La modernisation des outils informatiques et des opérations a par ailleurs été poursuivie.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale prévue en novembre prochain, la distribution d'un dividende brut de 0,65€ par action.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

L'Assemblée présente un caractère mixte ; il vous sera notamment successivement demandé :

- à titre ordinaire :

- d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres,
- de statuer sur la nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- de statuer sur le renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance,
- de ratifier le transfert de siège social,

- à titre extraordinaire :

- de vous prononcer sur la délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, étant précisé que le Directoire, qui ne souhaite pas disposer de cette délégation, propose de rejeter cette résolution,
- de vous prononcer sur la mise en harmonie des statuts : concernant le transfert du siège social et concernant la possibilité pour l'Assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil sa compétence pour mettre en conformité les statuts avec les dispositions applicables,
- de vous prononcer sur la modification de l'article 17 des statuts relatif aux pouvoirs du Directoire,
- de vous prononcer également sur la délégation à donner au Conseil de Surveillance pour mettre en conformité les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées, à l'exception de la délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE.

Le Conseil de Surveillance

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 15 novembre 2017

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017 – QUITUS AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, et des commissaires aux comptes et des observations du Conseil de Surveillance, sur l'exercice clos le 30 juin 2017, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 12.184.164,51 euros.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 juin 2017, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 16.349.000 euros.

TROISIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016-2017 ET FIXATION DU DIVIDENDE)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2017 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	12.184.164,51 €
- Report à nouveau	<u>15.259.110,80 €</u>
soit la somme totale de	27.443.275,31 €

Affectation

- 5 % du bénéfice à la réserve légale	609.208,22 €
- attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,65 € brut par action, soit 0,65 € X 7 364 000 actions	4.786.600,00 €
- affectation au compte « réserve facultative »	7.047.467,09 €
- affectation au compte « report à nouveau »	<u>15.000.000,00 €</u>
	27.443.275,31 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,65 euros, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 23 novembre 2017.

Le paiement des dividendes sera effectué le 27 novembre 2017.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 juin 2014	30 juin 2015	30 juin 2016
Nombre d'actions rémunérées*	7.126.340	6.786.663	6.965.368
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	3.206.853,00€	3.732.664,65 €	4.527.489,20 €
Dividende par action	0,45 €	0,55 €	0,65 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes versés, rappelés ci-dessus, sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 15 novembre 2017

QUATRIEME RESOLUTION

(RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES – CONSTAT DE L'ABSENCE DE CONVENTION NOUVELLE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CINQUIEME RESOLUTION

(RENOUVELLEMENT DE MADAME PAULE CELLARD EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Paule CELLARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

(NOMINATION DE MADAME NATHALIE MESNY EN QUALITE DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE)

L'Assemblée Générale nomme Madame Nathalie MESNY, en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire tenue en 2021 et appelée à statuer sur l'exercice écoulé.

SEPTIEME RESOLUTION

(AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 8 novembre 2016 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action DAMARTEX par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 novembre 2016 dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 15 novembre 2017

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 44.184.000 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

HUITIEME RESOLUTION

(RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL, DU 25 AVENUE DE LA FOSSE-AUX-CHENES 59100 ROUBAIX AU 160 BOULEVARD DE FOURMIES 59100 ROUBAIX)

L'Assemblée Générale ratifie expressément la décision prise par le Conseil de surveillance dans sa séance du 18 mai 2017 de transférer le siège social du 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes 59100 Roubaix au 160 boulevard de Fourmies 59100 Roubaix, à compter du 1^{er} juillet 2017.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

(DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU DIRECTOIRE POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES ADHERENTS D'UN PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue sa compétence au Directoire à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 3.000.000 euros, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la société.
- 5) Décide que le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail. Le Directoire a tous pouvoirs pour procéder aux évaluations à faire afin d'arrêter, à chaque exercice sous le contrôle des commissaires aux comptes, le prix de souscription. Il a également tous pouvoirs pour, dans la limite de l'avantage fixé par la loi, attribuer gratuitement des actions de la société ou d'autres titres donnant accès au capital et déterminer le nombre et la valeur des titres qui seraient ainsi attribués.

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 15 novembre 2017

- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

DIXIEME RESOLUTION **(MISE EN HARMONIE DES STATUTS)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

1. Concernant le transfert du siège social (Article 4 des statuts) :

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-65 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 ;
- de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 2 de l'article 4 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit du territoire français, par simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire. »

2. Concernant la possibilité pour l'assemblée générale extraordinaire de déléguer au Conseil sa compétence pour mettre en conformité les statuts avec les dispositions applicables (Article 31 des statuts) :

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L. 225-65 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 ;
- de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 1 de l'article 31 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, étant précisé qu'elle peut déléguer sa compétence au Conseil de surveillance en matière de mise en conformité des statuts avec les dispositions légales et réglementaires applicables, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article L.225-65 alinéa 2 du Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué. »

ONZIEME RESOLUTION **(MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS RELATIF AUX POUVOIRS DU DIRECTOIRE)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- d'adapter les statuts au regard des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 qui a supprimé l'obligation légale d'autorisation préalable du conseil de surveillance pour céder des immeubles par nature, tout ou partie de participations ou encore pour constituer des sûretés;
- de supprimer en conséquence l'alinéa 5 de l'article 17 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé,
- de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 6 (qui devient le nouvel alinéa 5) de l'article 17 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le Directoire ne peut, sans l'autorisation du Conseil de Surveillance, et conformément à la loi, donner l'aval, la caution ou la garantie de la société. Cette autorisation ne peut être donnée d'une manière générale et illimitée, mais seulement dans la limite d'un montant total fixé par le Conseil de Surveillance. Elle peut également fixer par engagement un montant au-delà duquel l'aval, la caution ou la garantie de la société ne peut être donné. ».

Projet de résolutions

A l'Assemblée Générale mixte du 15 novembre 2017

DOUZIEME RESOLUTION

(DELEGATION A DONNER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR METTRE EN CONFORMITE LES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES)

L'Assemblée Générale, statuant en application des dispositions de l'article L. 225-65 alinéa 2 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du Directoire, délègue au Conseil de surveillance sa compétence à l'effet de procéder aux modifications nécessaires des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

TREIZIEME RESOLUTION

(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



DAMART

Afibel

la Maison du Jersey

XANDRES
BELGIUM

Coopers
OF STORTFORD

3PAGEN

vitrine
magique

Delaby

SEDAGYL

vivadia

Jours Heureux
Gourmandises de France depuis 1979

www.damartex.com

160, Boulevard de Fourmies F-59100 Roubaix - Tel : +33 (0)3 20 11 45 00